Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2008)

Heft: 1785

Artikel: Le fardeau su secret bancaire : les soupçons de collaboration active à la fraude fiscale qui pèsent sur UBS aux Etats-Unis devraient inciter la Suisse à redéfinir son secret bancaire

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012519

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le fardeau du secret bancaire

Les soupçons de collaboration active à la fraude fiscale qui pèsent sur UBS aux Etats-Unis devraient inciter la Suisse à redéfinir son secret bancaire

Jean-Daniel Delley (7 juillet 2008)

Le secret bancaire ne constitue pas une spécialité helvétique. De nombreux pays garantissent la protection de la sphère privée financière des particuliers. Mais la Suisse se distingue par une conception étendue de cette protection, qui vaut même à l'égard du fisc. Et par la distinction qu'elle opère entre évasion et fraude fiscale, la seconde seule autorisant la levée du secret et la communication d'informations à des autorités étrangères. Ce qui fait dire à Robert Waldburger, professeur de droit fiscal à l'Université de Saint-Gall et ancien sous-directeur de l'Administration fédérale des contributions, qu'il s'agit d'un secret bancaire fiscal.

Les déboires américains d'UBS, dénoncée par l'un de ses anciens cadres, Bradley Birkenfeld, font monter la pression interne sur le secret bancaire. Des parlementaires fédéraux bourgeois ne cachent plus leur mécontentement: pour sauvegarder le secret bancaire, la Suisse a renoncé à un accord sur les services avec l'Union européenne, accord qui aurait profité aux assurances et autres sociétés de services; et voilà qu'UBS se fait prendre la main dans le sac de l'aide à la fraude fiscale. Par ailleurs la distinction entre évasion et fraude est de moins en moins comprise et acceptée.

Il ne s'agit pas de supprimer sans autre le secret bancaire comme instrument de la protection de la sphère privée, mais de renoncer à sa fonction de refuge pour les tricheurs de tous poils Déjà, face aux Américains, la Suisse a consenti à assouplir la frontière entre évasion et fraude:selon le traité de double imposition de 1996, la fraude inclut également les soustractions illégales et de grande ampleur.

Alors, cessons de finasser et proposons la levée du secret bancaire dans tous les cas où le fisc est trompé, activement comme passivement. Mais ne soyons pas naïfs: la place financière helvétique est dans le collimateur de ses concurrents qui cherchent à défendre leurs intérêts et non seulement la morale fiscale. Dès lors l'offre helvétique ne vaudrait que si la communauté internationale supprimait les paradis fiscaux qu'hypocritement elle tolère aujourd'hui encore.

La Banque nationale suisse, à haute voix

Sur la caution implicite donnée à UBS et Credit Suisse

André Gavillet (24 juin 2008)

Le directoire de la Banque nationale suisse, responsable du loyer de l'argent et de la liquidité monétaire, a la prise de parole prudente. Tout commentaire est interprété par le marché. D'autre part, l'impartialité de la banque centrale est la garantie d'une concurrence correcte entre les acteurs financiers. D'où la surprise provoquée par Philipp Hildebrand, vice-président de la BNS, portant un jugement sur les réserves en fonds propres des deux grandes banques suisses internationales, citées nommément, UBS et Credit Suisse.

M. Hildebrand ne se contente pas de juger, il prétend corriger, se substituant (ou s'associant) à la Commission fédérale des banques. Peu importe le ratio choisi pour calculer les réserves par rapport au bilan ou par rapport aux crédits à risque pondérés. M. Zuberbühler de la Commission fédérale des banques a récemment proposé une méthode plus empirique que scientifique. UBS, déclarait-il, a essuyé dans la